FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**



Date d'édition/Date de révision : 3 Mars 2025 **Version** : 7.06

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : DIMETCOTE 9H LIQUID

Code du produit : 00335630

Autres moyens d'identification

Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications industrielles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

Utilisations non recommandées

: Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Belgium BV/SRL Tweemontstraat 104 B-2100 Deurne Belgium

Telephone +32-33606311

Fax +32-33606435

Adresse email de la personne responsable

pour cette FDS

: Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

Fournisseur

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

French (FR)	Belgium	Belgigue	1/20
1 1011011 (1 11)	20.9.4	Boigiquo	., _

Date d'édition/Date de révision : 3 Mars 2025

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

: Liquide et vapeurs très inflammables. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

: Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs.

Intervention

: FN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales,

régionales, nationales, et internationales. P280, P210, P261, P302 + P352, P362 + P364, P501

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: triméthoxy(méthyl)silane

: Non applicable.

: Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

: Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

: Non applicable.

danger

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

French (FR)	Belgium	Belgique	2/20
i i Giloli (i ix)	Deigiani	Deigique	2/20

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

French (FR)

Belgium

Nom du produit/ composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
propan-2-ol	REACH #: 01-2119457558-25 CE: 200-661-7 CAS: 67-63-0 Indice: 603-117-00-0	≥10 - ≤15	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	-	[1] [2]
silicate de tétraéthyle	REACH #: 01-2119496195-28 CE: 201-083-8 CAS: 78-10-4 Indice: 014-005-00-0	≥10 - ≤16	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
3-butoxypropan-2-ol	REACH #: 01-2119475527-28 CE: 225-878-4 CAS: 5131-66-8 Indice: 603-052-00-8	≥5.0 - ≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 20% Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 20%	[1]
triméthoxy(méthyl)silane	REACH #: 01-2119517436-40 CE: 214-685-0 CAS: 1185-55-3	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 2, H225 Skin Sens. 1B, H317	-	[1]
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0	≥0.30 - <2.5	Flam. Liq. 3, H226 Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	Carc. 1B, H350: C ≥ 10% EUH066: C ≥ 20%	[1] [2]
éthanol	REACH #: 01-2119457610-43 CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Indice: 603-002-00-5	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	-	[1] [2]
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Indice: 607-025-00-1	≤1.9	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]

Belgique

3/20

Code : 00335630	Date d'édition/Date de révision :	3 Mars 2025
DIMETCOTE 9H LIQUID		
RUBRIQUE 3: Compo	osition/informations sur les composants	
	Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en

maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel

immédiatement à un médecin.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en

cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la

respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au

savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants

ni de diluants.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de

pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés

avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la

peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

French	(FR) Belgiu	ım Belgique	4/20
1 1011011	(i it) Deigit	ann Bengique	4/20

Code : 00335630 Date d'édition/Date de révision : 3 Mars 2025

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur sécheresse gerçure

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.

Produits de combustion dangereux

 Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

 Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

French (FR) Belgium Belgique 6/20

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
propan-2-ol	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023)
	Valeur limite 8 heures: 200 ppm.
	Valeur limite 8 heures: 500 mg/m³.
	Valeur de courte durée 15 minutes: 400 ppm.
	Valeur de courte durée 15 minutes: 1000 mg/m³.
silicate de tétraéthyle	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023)
	Valeur limite 8 heures: 5 ppm.
	Valeur limite 8 heures: 44 mg/m³.
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques >	UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe)
0.1% cumène	MPT: 19 ppm.
	MPT: 100 mg/m ³ .
éthanol	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023)
	Valeur limite 8 heures: 1000 ppm.
	Valeur limite 8 heures: 1907 mg/m³.
acétate de n-butyle	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) [acétate de butyle]
	Valeur de courte durée 15 minutes: 712 mg/m³.
	Valeur de courte durée 15 minutes: 150 ppm.
	Valeur limite 8 heures: 238 mg/m³.
	Valeur limite 8 heures: 50 ppm.

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

French (FR)	Belgium	Belgique	7/20
` ,	_	• •	

DIMETCOTE 9H LIQUID

Date d'édition/Date de révision

: 3 Mars 2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/ composant	Exposition		Valeur
propan-2-ol	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	500 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	888 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets: Systémique	26 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale	Effets: Systémique	51 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	89 mg/m³
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	Effets: Systémique	178 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	319 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Systémique	1000 mg/m³
silicate de tétraéthyle	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	1.8 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	Effets: Local	5.3 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation DNEL - Population générale - Court terme -	Effets: Local Effets:	5.3 mg/m³ 5.3 mg/m³
	Inhalation DNEL - Population générale - Court terme - DNEL - Population générale - Long terme -	Systémique Effets:	5.3 mg/m³
	Inhalation DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique Effets:	6.3 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Systémique Effets: Local	44 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Local	44 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Systémique	44 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	44 mg/m³
3-butoxypropan-2-ol	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets: Systémique	12.5 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée DNEL - Population générale - Long terme -	Effets: Systémique Effets:	22 mg/kg bw/jour 43 mg/m³
	Inhalation DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique Effets:	52 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Systémique Effets:	147 mg/m³
triméthoxy(méthyl)	DNEL - Population générale - Long terme - Voie	Systémique Effets:	0.26 mg/kg bw/jour
silane	orale DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique Effets:	3.6 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme -	Systémique Effets:	6.25 mg/m³
	Inhalation DNEL - Population générale - Long terme - Voie	Systémique Effets:	7.2 mg/kg bw/jour
	cutanée DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Systémique Effets: Systémique	25.6 mg/m³
	DNEL - Population générale - Court terme -	Effets:	26400 mg/m³
French (FR)	Belgium Belgique		8/20

: 3 Mars 2025

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Hydrocarbures, C9,	Inhalation DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Systémique Effets:	150 mg/m³
substances aromatiques > 0.1% cumène		Systémique	3
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	25 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	32 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	11 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets: Systémique	11 mg/kg bw/jour
éthanol	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	380 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets: Systémique	87 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	114 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	206 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	343 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	Effets: Local	950 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Local	1900 mg/m³
acétate de n-butyle	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	300 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	11 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets: Systémique	2 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale	Effets: Systémique	2 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	3.4 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	6 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	7 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	11 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	12 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Local	35.7 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	48 mg/m³
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	Effets: Local	300 mg/m³
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	Effets: Systémique	300 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Local	300 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Local	600 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Systémique	600 mg/m³

PNEC

French (FR)	Belgium	Belgique	9/20
,	- 3 -	3 11	

DIMETCOTE 9H LIQUID

Date d'édition/Date de révision

: 3 Mars 2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Description du milieu - Méthode	Valeur
propan-2-ol	Eau douce - Facteurs d'Évaluation	140.9 mg/l
	Eau de mer - Facteurs d'Évaluation	140.9 mg/l
	Empoisonnement Secondaire	160 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg dwt
	Sédiment d'eau de mer	552 mg/kg dwt
	Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs d'Évaluation	2251 mg/l
	Sol	28 mg/kg dwt
3-butoxypropan-2-ol	Eau douce - Facteurs d'Évaluation	0.525 mg/l
	Eau de mer - Facteurs d'Évaluation	0.0525 mg/l
	Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs d'Évaluation	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2.36 mg/kg dwt
	Sédiment d'eau de mer - Facteurs d'Évaluation	0.236 mg/kg dwt
	Sol	0.16 mg/kg dwt
éthanol	Eau douce - Facteurs d'Évaluation	0.96 mg/l
	Eau de mer - Facteurs d'Évaluation	0.79 mg/l
	Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs d'Évaluation	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce - Partage à l'Équilibre	3.6 mg/kg dwt
	Sédiment d'eau de mer - Partage à l'Équilibre	2.9 mg/kg dwt
	Sol - Facteurs d'Évaluation	0.63 mg/kg dwt
acétate de n-butyle	Fau douce	0.18 mg/l
	Eau de mer	0.018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg
	Sédiment d'eau de mer	0.0981 mg/kg
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	35.6 mg/l
	Sol	0.0903 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes anti-éclaboussures. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Protection de la peau

Protection des mains

French (FR) Belgium Belgique 10/20

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

: 3 Mars 2025

Gants

: caoutchouc butyle

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Non disponible.

Odeur : Caractéristique.

Point de fusion/point de : Indéterminé.

congélation

French (FR) Belgium Belgique 11/20

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

Inflammabilité : Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Limites inférieure et supérieure d'explosion : Non disponible.

: >37.78°C

Point d'éclair Vase clos: 12.78°C

Température d'autoinflammabilité

Nom des composants	°C	°F	Méthode
triméthoxy(méthyl)silane	238	460.4	ASTM E 659

Température de décomposition

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

pН : Non applicable.

Dynamique (température ambiante): Non disponible. **Viscosité**

Cinématique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (40°C): >21 mm²/s

Solubilité

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

Solubilité dans l'eau : 32.8 g/l

Coefficient de partition noctanol/eau (log Pow)

: Non applicable.

Pression de vapeur : 4.1 kPa (30.4 mm Hg)

Densité relative 1.11

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

: Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur Propriétés explosives

ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation : 2.09 (acétate de butyle = 1)

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit

ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

dangereuses

10.3 Possibilité de réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à

des températures élevées.

12/20 French (FR) **Belgium Belgique**

Code : 00335630 Date d'édition/Date de révision : 3 Mars 2025

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition
propan-2-ol	Rat - Voie orale - DL50 <u>Effets toxiques</u> : Comportemental - Altération du temps de sommeil (y compris changement dans le réflexe de redressage) Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale)	5045 mg/kg
	Lapin - Voie cutanée - DL50 <u>Effets toxiques</u> : Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale)Comportemental - IrritabilitéGastro-intestinaux - Nausées ou vomissements	12800 mg/kg
silicate de tétraéthyle	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	72600 mg/m³ [4 heures] 6270 mg/kg 5.878 g/kg 10 à 16 mg/l [4 heures]
3-butoxypropan-2-ol	Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50	3100 mg/kg 2.2 g/kg
triméthoxy(méthyl)silane	Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs	11685 mg/kg >9500 mg/kg >42.1 mg/l [4 heures]
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	Rat - Femelle - Voie orale - DL50	3492 mg/kg
éthanol	Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50 <u>Effets toxiques</u> : Foie - Autres changements Sang - Changements dans la composition sérique (p. ex., TP, bilirubine, cholestérol) Inhibition enzymatique, induction, ou changement dans les niveaux de sang ou de tissu - Phosphatases Rat - Voie cutanée - DL50	>3160 mg/kg 7 g/kg 17100 mg/kg
acétate de n-butyle	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs	124700 mg/m³ [4 heures] >17600 mg/kg 10.768 g/kg 2000 ppm [4 heures] >21.1 mg/l [4 heures]

Estimations de la toxicité aiguë

French (FR)	Belgium	Belgique	13/20
,	- 3 -	3 11 1	

Code : 00335630 Date d'édition/Date de révision : 3 Mars 2025

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Voie	Valeur ETA
Inhalation (vapeurs)	109.54 mg/l

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Irritation/Corrosion</u> Conclusion/Résumé

Peau : ▶ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Respiratoire : Daprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant	Test	Résultat
méthoxy(méthyl)silane	cobaye - peau	Résultat: Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
propan-2-ol	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
silicate de tétraéthyle	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
-	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
acétate de n-butyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Conclusion/Résumé

☑ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Daprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Conclusion/Résumé

parès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies : Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

=9-4

Date d'édition/Date de révision : 3 Mars 2025

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

: Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la Contact avec la peau

peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

: Provoque une sévère irritation des yeux. Contact avec les yeux

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique. Ingestion : Aucune donnée spécifique.

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Contact avec la peau

> irritation rougeur sécheresse gerçure

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> douleur ou irritation larmoiement rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Aucun effet important ou danger critique connu.

immédiats

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut

éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Toxicité pour la : Aucun effet important ou danger critique connu.

: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoguer une **Autres informations**

irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Les triméthoxysilanes sont susceptibles de former du méthanol en cas d'hydrolyse ou

d'ingestion. S'il est avalé, le méthanol peut être nocif voire mortel ou cause de cécité.

Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

reproduction

French (FR)	Belgium	Belgique	15/20
1	_ 0.9	-0.9.40.0	

Code : 00335630 Date d'édition/Date de révision : 3 Mars 2025

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

√n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement, mais il contient une ou plusieurs substances dangereuses pour l'environnement. Voir Rubrique 3 pour plus de détails.

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage / Exposition
propan-2-ol	Aiguë - CE50 - Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	10.1 g/l [48 heures]
triméthoxy(méthyl)silane	Aiguë - CL50	Poisson	>110 mg/l [96 heures]
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	CĔ50	Daphnie	3.2 mg/l [48 heures]
	CL50	Poisson	9.2 mg/l [96 heures]
éthanol	Aiguë - CE50 - Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	7640 mg/l [48 heures]
acétate de n-butyle	Aiguë - CL50	Poisson	18 mg/l [96 heures]

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage / Inoculum
√ydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	-	75% [28 jours] - Facilement	
acétate de n-butyle	TEPA and OECD 301D	83% [28 jours] - Facilement	

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
ydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	-	-	Facilement
éthanol acétate de n-butyle	- -	-	Facilement Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
propan-2-ol	0.05	-	Faible
silicate de tétraéthyle	3.18	-	Faible
3-butoxypropan-2-ol	1.2	-	Faible
éthanol	-0.35	-	Faible
acétate de n-butyle	2.3	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

French (FR)	Belgium	Belgique	16/20

Code : 00335630 Date d'édition/Date de révision : 3 Mars 2025
DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
propan-2-ol	0.54	3.4364
silicate de tétraéthyle	1.72	52.828
3-butoxypropan-2-ol	1.46	28.6002
triméthoxy(méthyl)silane	1.69	48.856
éthanol	0.2	1.59008
acétate de n-butyle	1.52	33.2139

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

▶e produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: West recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 99	déchets non spécifiés ailleurs

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage		Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06	emballages en mélange

French (FR) Belgium E	elgique 17/20
-----------------------	---------------

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Not applicable.

Informations complémentaires

ADR/RID : Non identifié.

Code tunnel : (D/E)

ADN : Non identifié.

IMDG : None identified.

IATA : Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non applicable.

French (FR) Belgium Belgique 18/20

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	Entrée n° (REACH)
METCOTE 9H LIQUID	3

Étiquetage : Non applicable. **Précurseurs d'explosifs** : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie

P5c

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Eye Irrit. 2, H319	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

French (FR)	Belgium	Belgique	19/20
, ,	•	J .	

DIMETCOTE 9H LIQUID

RUBRIQUE 16: Autres informations

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de
	la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4		
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU		
	AQUATIQUE - Catégorie 2		
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1		
Carc. 1B	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B		
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -		
	Catégorie 2		
Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2		
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3		
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2		
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1		
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B		
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -		
	EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3		

Historique

Date d'édition/ Date de : 3 Mars 2025

révision

Date de la précédente : 21 Octobre 2023

édition

Élaborée par : EHS **Version** : 7.06

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

French (FR)	Belgium	Belgique	20/20